

### 1. Situation

**Inscription d'un cabinet\***

L'inscription d'un cabinet auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec implique qu'aucune autre demande de numéro n'a été effectuée pour ce cabinet.

Année	Mois	Jour

Date d'inscription (ouverture)

**Modification relative à un cabinet**

Année	Mois	Jour

Date de modification

Fermeture

Changement d'adresse

Achat d'un cabinet déjà existant

Autre modification : \_\_\_\_\_

### 2. Renseignements sur le cabinet

Numéro de cabinet (si disponible)	Nom du cabinet		
Adresse du cabinet Numéro	Rue	Bureau	
Municipalité	Province	Code postal	

### 3. Renseignements sur l'optométriste ou le responsable du cabinet d'optométrie

Nom de famille	Prénom	Numéro de pratique
Numéro de téléphone Ind. régional	Poste	Numéro de télécopieur Ind. régional
		Adresse de courriel
Signature de l'optométriste ou du responsable du cabinet d'optométrie		Date

\* Selon la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (L.Q. 2023, c. 34, art. 481), on entend par *cabinet privé de professionnel* « l'entreprise au sein de laquelle un ou plusieurs médecins, dentistes ou autres professionnels, individuellement ou en groupe, pratiquent habituellement leur profession à titre privé et à leur seul compte, sans fournir à leur clientèle, directement ou indirectement, des services d'hébergement et sans lui offrir de traitements médicaux spécialisés ».

Veuillez nous transmettre ce formulaire par télécopieur au 418 646-8110 ou par la poste :

**Régie de l'assurance maladie du Québec**

C. P. 6600, succ. Terminus  
Québec (Québec) G1K 7T3